

N° 5158. CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES.
FAITE À NEW YORK LE 28 SEPTEMBRE 1954¹

RATIFICATION

Instrument déposé le :

3 juillet 1972

SUISSE

(Pour prendre effet le 1^{er} octobre 1972.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 360, p. 117; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n^{os} 4, 5 et 7 à 9, ainsi que l'annexe A des volumes 658, 684, 720, 751, 815, 825 et 826.